



## Problème avec ma locataire

-----  
Par didrider

bonjour

j'ai une locataire dans un studio qui a pris un chien, alors que j'avais stipulé sur le contrat "ni chien,ni chat" et maintenant il y a des odeurs insupportables émanant de son studio qui gêne énormément les autres locataires que puis je faire? démarche a suivre?  
merci

-----  
Par cocotte1003

Bonjour, vous ne pouvez pas interdire le animaux domestiques, par contre vous pouvez exiger qu'ils ne dérangent pas les autres locataires. commencez par envoyer une LRAR pour lui expliquer le problèmes qui se posent et les plaintes de autres locataires et lui demander d'y remédier. tachez d'obtenir des attestations de ces nuisances et voyez avec le service d'hygiene (mairie), cordialement

-----  
Par Lag0

Bonjour, vous ne pouvez pas interdire le animaux domestiques

Tout dépend du type de bail, c'est vrai pour les baux (vides ou meublés) pour résidence principale, mais c'est tout à fait possible d'interdire les animaux dans les autre cas (bail saisonnier en particulier).

-----  
Par didrider

merci de vos réponses,j'ai donc envoyé une LRAR en stipulant l'art7 du 6 juillet 1989 en espérant que...  
cordialement